

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le 8 mars 2023, s'est réuni le vendredi 24 mars 2023 à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie		X	BODERE Christian		
BIET Thomas		X	KERRIOU Christian		
BODERE Christian					
CIPRIANO Evelyne					
COCHOU Christine					
DANIEL René-Claude					
DEFANTE Antoine		X	LE BALCH Daniel		
GLEHEN Danièle					
GODEC Pascal					
GUEGUEN Johan		X	TANNEAU Jean-Luc		
KERRIOU Christian					
LE BALCH Daniel					
LE CLEACH Henri					
LE CORRE Gaëlle					
LE GALL Gaëlle					
LE GOFF Françoise					
LOPERE Lénaïg					
PERON Roger					
RANZONI Michèle					
SEITHER Charles		X	PERON Roger		
STRUILLOU Audrey					
TANNEAU Jean-Luc					
VOLANT Laure					

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : au début de la séance
- votants : 23

Secrétaire de séance : Gaëlle LE CORRE

Conseil municipal du 24 03 2023– 18 h 30

Salle du Conseil Municipal

17) Del2023-025. Projet Chifoumi (Ecole Jean Le Brun) (PJ Annexe 5)

Nomenclature : 1.3 – Commande publique – Conventions de mandat

Rapporteur . M. Christian BODERE

CHI.FOU.MI : Pour une transformation ludique des cours d'école : L'évolution des pratiques

Le rapporteur expose que, de plus en plus sollicité sur la requalification des cours d'école, le CAUE du Finistère souhaite accompagner et accentuer, à travers l'action des COURS CHI·FOU·MI, une prise de conscience de plus en plus forte au sein des collectivités et des équipes pédagogiques.

L'ambition est de fédérer l'ensemble des acteurs (élèves, enseignants, élus, concepteurs) afin d'en finir avec le «tout bitume» bien trop généralisé et de faire émerger collectivement des espaces généreux, ludiques, naturels et accueillants pour les enfants.

Au-delà du clin d'œil amusé à l'intemporel jeu du pierre-feuille-ciseaux qui anime les cours d'école du monde entier, le choix du nom de cette action est loin d'être anodin.

Le CHI·FOU·MI symbolise une diversité d'ambitions et d'objectifs à atteindre afin de concevoir la cour d'école de demain.

Ainsi, l'ambition générale est de REMETTRE LES ENFANTS AU COEUR DE LA RÉFLEXION. Cela passe tout d'abord par leur participation au processus de projet.

Il semble, en effet, primordial d'associer les principaux usagers à la transformation de leur espace du quotidien. Celui-ci doit être vecteur de bien-être des enfants, support de pédagogie et d'imaginaire. Un courrier a été adressé à la communauté éducative du Guilvinec le 20 février 2023, sans retour à ce jour.

Le projet pas-à-pas : fidèle à ses missions fondatrices de conseil auprès des collectivités et de sensibilisation, notamment auprès des publics scolaires, le CAUE s'intègre pleinement dans le processus de projet.

N'ayant pas vocation à exercer la maîtrise d'œuvre, il jouera pleinement son rôle dans la définition d'un programme co-construit avec les élèves et les enseignants et accompagnera les élus sur la suite du processus. Cette suite peut prendre différents chemins, en fonction de l'ambition donnée au projet, des moyens alloués et de la capacité de mobilisation des équipes en interne.

Après échanges avec les représentants du CAUE, dont la commune est adhérente, celle-ci se déclare favorable au projet présenté en annexe. Le principe est de réaliser un réaménagement de la cour de l'Ecole Jean Le Brun pour un montant préfixé de 50 000 € HT;

Conseil municipal du 24 03 2023– 18 h 30

Salle du Conseil Municipal

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les conditions de cette adhésion au projet
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait au Guilvinec, le 24/03/2023

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE,

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Guilvinec. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text "MAIRIE DE GUILVINEC" and "29100 LE GUILVINEC". A black ink signature is written over the seal.